

Suisse : Veille économique et financière et veille Covid-19 du 18 au 22 janvier 2021

	Au 21/01	Var. vs 14/01
EUR/CHF	1,0775	-0,17%
USD/CHF	0,8873	+0,01%
SMI	10 913.11	+3,14%
Taux 10a	-0,47	-

Faits marquants

[La région Provence-Alpes-Côte d'Azur devrait être inscrite sur la liste suisse des zones à risque Covid-19 à partir du 01/02/2021.](#) Pour rappel, un voyageur en provenance d'une de ces zones doit effectuer une quarantaine de 10 jours à son arrivée en Suisse.

Crise du Covid-19

[Situation sanitaire au 22 janvier à 13h](#)

	Cas confirmés source OFSP	Décès source OFSP
Vendredi 22 janvier	509 279	8 345
Jeudi 21 janvier	507 123	8 283
Mercredi 20 janvier	504 918	8 236
Mardi 19 janvier	502 191	8 166

Campagne de vaccination : A la date du 22/01/2021, environ 170 000 personnes avaient reçu une dose de vaccin contre le Covid-19 en Suisse (soit 2% de la population). Le taux de doses administrées pour 100 habitants en Suisse s'élève à 1,97. La Suisse a reçu jusqu'à présent 460 000 doses de vaccin Pfizer et Moderna. A noter que pour le mois de février, les 26 cantons devraient disposer chaque semaine de 525 doses par jour et pour 100 000 habitants. Cette capacité sera triplée d'ici à juin 2021.

Variants du coronavirus : Au 21/01/2021, 582 infections par un des variants du coronavirus avaient été détectées en Suisse (dans 16 cantons sur 26) et au Liechtenstein. Les cantons de Genève (112 infections) et de Berne (110 infections) concentrent le plus grand nombre d'infections. Par ailleurs, la Task Force scientifique estime que le variant britannique est présent en Suisse depuis octobre 2020 dans le canton de Vaud.

Assouplissement des conditions d'accès au chômage partiel : Les assouplissements de l'accès au dispositif du chômage partiel sont les suivants : 1/ le délai de carence d'une journée lors de chaque période d'octroi de l'indemnité (généralement un mois civil) est supprimé avec effet rétroactif du 01/09/2020 au 31/03/2021 ; 2/ la limite de 4 périodes sur 2 ans pour le versement des indemnités concernant les pertes de travail supérieures à 85% du temps de travail est levée, avec effet rétroactif du 01/03/2020 au 01/03/2021 ; 3/ l'indemnité de chômage partiel est étendue aux personnes exerçant un emploi d'une durée déterminée et aux apprentis du 22/01/2021 au 30/06/2021. Par ailleurs, est ajouté un nouveau barème du calcul de l'indemnité (montant de l'indemnité normalement égale à 80% de la perte de gain) afin de soutenir les faibles salaires, en vigueur du 22/01/2021 au 30/06/2021. Ainsi, une personne avec un revenu mensuel jusqu'à 3 470 CHF bénéficiera d'une indemnité s'élevant à 100% de la perte de gain.

Traitement du Coronavirus : Le laboratoire suisse Debiopharm a lancé en France une étude clinique de phase II sur son antiviral expérimental (alispovir). Les recherches sont confiées à l'Assistance publiques-Hôpitaux de Paris (AP-HP).

Politique économique

Commerce international : L'administration a publié son rapport sur sa politique économique extérieure en 2020, qui intègre notamment les conséquences de la crise du coronavirus sur le commerce international. Le rapport revient entre autres sur (i) l'élaboration des bases légales pour le contrôle des investissements étrangers ; (ii) le contre-projet indirect du Parlement à l'initiative populaire fédérale « Entreprises responsables » ; (iii) les relations économiques avec l'UE ; (iv) l'avancée des initiatives de négociation plurilatérales à l'OMC ; et (v) la signature d'accords économiques bilatéraux avec le Mercosur, l'Indonésie et le Royaume-Uni.

Commerce extérieur : Le baromètre du commerce extérieur de Credit Suisse et Switzerland Global Enterprise indique que 59% des PME interrogées prévoient une hausse de leurs exportations au 1^{er} trimestre 2021.

Inflation : En décembre 2020, l'indice des prix à la production et à l'importation a diminué de 2,3% en glissement annuel.

Activité économique : L'indice des directeurs d'achat (PMI) de Credit Suisse montre que le rétablissement de l'économie helvétique se poursuit au début de l'année 2021, malgré la deuxième vague de Coronavirus. Si le secteur des services est freiné, aucun signe d'effondrement comme celui du printemps n'est observé, et l'indice PMI pour l'industrie atteint son plus haut niveau depuis septembre 2018.

Secteur financier

Banque : A l'issue des consultations menées de juin à septembre 2020 sur la modification des activités de la PostFinance, le Conseil fédéral annonce être favorable à une privatisation de la banque. La privatisation compléterait ainsi le projet de la Confédération devant remédier aux difficultés financières de PostFinance, notamment en lui octroyant la possibilité de distribuer des crédits et des prêts hypothécaires.

Fonds de pension : En 2020, la Caisse fédérale de pensions PUBLICA a réalisé un rendement global net de 4,2% (contre 9% en 2019) grâce à ses placements d'un montant de 42 Mds CHF. Ces placements proviennent des 20 caisses de prévoyances affiliées à PUBLICA pour l'année 2020.

Fonds d'investissement : Selon les données du Swiss Fund Data, les actifs gérés par les fonds d'investissement suisses se sont élevés à 1 325 Mds CHF en 2020, soit une hausse de 6,5% en glissement annuel (+86 Mds).

Fusions-acquisitions : Dans l'édition 2020 de son rapport « Clarity on M&A », KPMG estime que le nombre d'opérations impliquant des participations en Suisse s'élève à 363 en 2020 (contre 402 en 2019). Le volume de ces transactions s'établit à 63 Mds USD sur la même période, soit une baisse de 50% en glissement annuel.

Secteurs non financiers

Transport aérien : La compagnie Swiss est favorable au développement d'un « passeport Covid » comprenant un carnet de vaccination électronique selon les modalités proposées par le World Economic Forum (WEF).

Chimie-pharmacologie : L'entreprise pharmaceutique britannique Nextpharma a conclu un accord avec l'industriel suisse Lonza pour l'acquisition des activités de ses deux sites d'encapsulage établis à Ploërmel en Bretagne (France) et à Edimbourg (Royaume-Uni), employant respectivement 260 et 130 personnes. L'accord financier est encore soumis à l'autorisation des régulateurs nationaux.

Clause de non-responsabilité : Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.